



# flash

ENSEIGNANTS EN LYCÉE PROFESSIONNEL,  
EN SECTION D'APPRENTISSAGE ET EN EGPA

Elise DINNAT responsable VOIE PRO 974

[seunsaelise974@gmail.com](mailto:seunsaelise974@gmail.com)

Tel : 06.92.63.36.91

[se-unsa.org](http://se-unsa.org)

**N°12 DECEMBRE 2020 (Tous nos flashes sont visibles sur le site académique du SE UNSA [ici](#))**

## **Les aménagements COVID**

### **Les tests dans les établissements scolaires**

Par suite des annonces du ministre du 12 novembre, une instruction interministérielle adressée aux recteurs vient de confirmer l'accès prioritaire des personnels aux tests et donner le cadre d'organisation du dispositif.

A la REUNION, la cellule de crise pourra définir une organisation adaptée en faisant appel aux personnels de santé de l'EN (médecins et infirmières) sur **la base du volontariat**. A ce jour 45 collègues se sont positionnés pour effectuer ces tests.

Deux options sont envisagées :

- Une équipe mobile susceptible d'intervenir rapidement
- Un local ou espace dédié et aménagé (infirmierie).

Un dispositif de formation est prévu en lien avec l'académie va le mettre en œuvre.

*L'avis du Se-Unsa : lors des premiers Conseil d'Administration, la question du matériel médical supplémentaire a été posée et pour l'instant, il semble qu'aucune enveloppe financière ne soit prévue. Nous accorderons une vigilance particulière aux conditions de travaux des infirmier.e.s de notre académie. De plus, Le SNMSU-Unsa, syndicat majoritaire chez les médecins scolaires, les médecins scolaires ne seront jamais assez nombreux pour répondre à la demande. [Un article](#) est disponible et à diffuser.*

### **Sorties scolaires avec pique nique :**

La rectrice en accord avec le préfet et l'ARS demande de reporter les sorties scolaires avec pique nique ou nuitée jusqu'à nouvel ordre. Dans le cas où certaines sorties seraient difficiles à annuler ou reporter pour diverses raisons, elles pourront être **exceptionnellement** maintenues.

### **Les réunions parents-profs**

Elles sont vivement déconseillées. Afin de maintenir le lien, indispensable, avec les familles, des rendez-vous individuels doivent être proposés aux responsables légaux, de préférence à distance ou en présence sur rendez-vous.

*N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.*

## **Le temps partiel**

Les demandes sont à déposer AVANT le 16 décembre 2020 – Il existe 2 formes de temps partiel : de droit ou sur autorisation. Les collègues qui souhaitent obtenir un mi temps, peuvent préciser s'il préfèrent un service annualisé ( 6 mois à temps plein mais payé à demi salaire et le reste de l'année libre) ou un service sur l'année (demi service sur toute l'année scolaire).

*Rapprochez vous du Se-Unsa pour vous accompagner dans vos démarches.*

## **Le mouvement INTER ACADEMIQUE**

Le serveur SIAM est ouvert jusqu'au 8 décembre. N'hésitez pas à remplir une fiche de suivi [ici](#) et transmettez l'info aux jeunes collègues stagiaires. On pourra les conseiller et les accompagner au mieux.

**Elise DINNAT responsable voie pro SE UNSA**